

COMPTE-RENDU

de la COMMISSION MIXTE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et AMENAGEMENT

du 26 mars 2018

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

1/ Contribution aux prochains travaux du PLUI-H concernant les zonages à vocation économiques ainsi que les secteurs de projets

2/ Questions diverses

A 18h00, **Madame Catherine DESPREZ**, Vice-présidente, et **Monsieur Raymond DESILLE**, Vice-président, accueillent les membres des Commissions Développement Economique et Aménagement réunis en Commission Mixte, et rappellent l'ordre du jour.

La feuille d'émarginement est jointe au présent compte-rendu.

Monsieur **Cédric BOIZEAU** précise que la démarche qui est proposée a pour objectif de produire un travail permettant dans un second temps aux groupes thématiques réunis dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUI-H de bénéficier d'une première approche concernant les secteurs à vocation économique.

A ce titre, il est justement demandé aux membres des deux Commissions de formuler des propositions sur l'extension, le maintien, la réduction ou bien l'effacement des secteurs aujourd'hui mentionnés dans les documents locaux d'urbanisme.

Madame Annabelle GAUDIN précise que le résultat de ces travaux feront ensuite l'objet d'une vérification au regard de leur compatibilité avec les objectifs et prescriptions du SCOT et les conclusions des analyses environnementales.

Il ajoute que les membres des deux Commissions disposent sur table de deux documents qui font l'objet d'une projection, à savoir :

1/ Un support de présentation qui rappelle notamment :

- les objectifs du PLUI-H et ses étapes clés,
- les orientations « économiques » du PADD du PLUI-H,
- les préconisations du PADD et du DOG du SCOT,
- la localisation et le poids des secteurs à vocation économique.

2/ Un support composé de cartes sur lesquelles figurent les emprises foncières économiques.

Madame Annabelle GAUDIN et **Monsieur Cédric BOIZEAU** se proposent de présenter ces documents qui sont joints au présent compte-rendu. Les propositions formulées par les membres des deux Commissions ont été reportées sur le support composé de cartes.

A 20h00, à l'issue du premier point inscrit à l'ordre du jour, **Madame Catherine DESPREZ** et **Monsieur Raymond DESILLE** remercient les membres des deux Commissions de leur présence et leur participation. Une nouvelle réunion de la Commission Mixte pourra être organisée suite aux travaux des groupes thématiques du PLUI-H.

Monsieur Cédric BOIZEAU propose aux membres de la Commission Développement Economique de poursuivre les échanges au titre des questions diverses. Il évoque la demande de subvention du Club d'entreprises Aunis Sud. L'association tiendra son assemblée générale le 26 avril prochain et à ce titre il sera notamment question du renouvellement de la demande de subvention annuelle de fonctionnement (1 800 € en 2017) formulée auprès de la Communauté de Communes, et de la présentation d'un temps fort que le Club d'entreprises Aunis Sud souhaite mettre sur pied le 14 juin.

Pour le moment les objectifs de ce temps fort peuvent se résumer comme suit, à savoir :

- Associer les Clubs d'entreprises du département autour d'un évènement collectif (Union des Clubs d'Entreprises de Charente-Maritime (UCER), Les Clubs d'entreprises d'Angoulins, Périgny, Aytré, La Rochelle, Aunis Atlantique, Rochefort, Saint-Jean d'Angély, Entreprendre au féminin, etc., qui ont déjà répondu présents pour participer à l'organisation de cet évènement,
- Créer une synergie et un échange entre les Clubs d'entreprises, et surtout entre leurs adhérents,
- Créer un évènement qui mette les Clubs d'entreprises « au même niveau »,
- Inciter au développement d'initiatives collectives.

A l'issue de son assemblée générale, le Club d'entreprises envisagera de solliciter la Communauté de Communes afin que cette dernière puisse apporter un accompagnement financier pour l'organisation de cet évènement.

Après discussion, les membres de la Commission proposent de reconduire pour l'année 2018 le montant de 1 800 € au titre de la subvention de fonctionnement, et propose un montant de 700 € pour la participation de la Communauté de Communes à l'évènement prévu le 14 juin.

Il est rappelé que pour formaliser sa demande de subvention le Club d'entreprises Aunis Sud devra déposer un dossier. Le Bureau et le Conseil seront successivement sollicités pour rendre un avis.

La date de la prochaine réunion n'a pas été fixée.

L'ordre du jour étant épuisé, **Madame Catherine DESPREZ** propose de clore la réunion.

La Vice-présidente chargée
du Développement Economique


Catherine DESPREZ



Vice-président chargé
de l'Aménagement


Raymond DESILLE

